

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 7 juillet 2000

Demandeur : Option consommateurs

Question 3

Référence : SCGM-1 doc. 1, p. 8

"Exemple multi-locatif (nouvelle bâtisse)."

1. Combien d'unités d'habitation y a-t-il dans l'immeuble décrit dans cet exemple ?
 2. Les revenus bruts de distribution provenant de ce client sont-ils les mêmes en raison de l'offre commerciale proposée ? Précisez si le client signe au même tarif, pour la même durée et s'il obtient des réductions autres que l'investissement initial ?
 3. Quelle est la durée du contrat normalement exigée par Hydro-Québec d'un tel client ? Donnez la même information pour SCGM en fonction de l'offre commerciale proposée dans sa requête ?
 4. Quel est le coût additionnel d'énergie encouru pour cet immeuble, par le propriétaire ou les locataires, par son approvisionnement en électricité par rapport au coût qui aurait été payé par ceux-ci pour l'approvisionnement en gaz naturel ?
 5. Pour cet exemple, donnez le coût total de l'approvisionnement en gaz naturel pour cet immeuble, comprenant le prix du gaz, son transport et sa distribution (en fonction des prix et tarifs actuels) ? Donnez le détail (ou un estimé réaliste) de ce montant en distinguant le prix du gaz, le coût du transport, le coût de l'équilibrage et le coût de la distribution. Pour le coût du transport, de l'équilibrage et de la distribution, distinguez entre les frais fixes et variables.
 6. En comparaison avec l'offre commerciale d'Hydro-Québec, ici d'une valeur de plus de 132 000 \$, quel est le montant de l'offre commerciale souhaitée par SCGM en fonction des deux volets de sa présente requête ?
-

Réponse 1 :

1. 137 logements
 2. N/A. Ce client a opté pour l'électricité.
 3. En ce qui a trait à Hydro-Québec, nous ne sommes pas en mesure de répondre. SCGM aurait exigé un contrat d'une durée minimale de cinq (5) ans.
-

Société en commandite Gaz Métropolitain
Programme commercial axé sur le financement, R-3447-2000

4. L'exemple présenté au tableau 4, page 11 de la pièce SCGM-1, Document 1 représente l'exemple du multi-locatif soumis à la page 5 de ce même document. Alors, le coût additionnel encouru annuellement est de 34 408 \$ (soit 69 118 \$ ⇒ facture annuelle électrique – 34 710 \$ ⇒ facture annuelle au gaz naturel)

5. Le coût total en approvisionnement au gaz naturel dans cet exemple est de 34 710 \$.

SCGM n'est pas en mesure actuellement de donner une information ventilée pour toutes les composantes identifiées, compte tenu que les tarifs ne sont pas encore dégroupés. Cependant, voici les coûts séparés entre la marchandise (prix du gaz) et le prix de transport et distribution:

Coût de la marchandise : 14 249 \$

Coût de transport et de distribution : 20 461 \$

6. L'offre commerciale de SCGM, selon les termes du programme de financement proposé, est présentée au tableau 5, page 11 de la pièce SCGM-1, Document 1. SCGM aurait proposé au client les offres suivantes :

PRC : 6000 \$

Financement (F1) : Coûts des travaux au gaz naturel d'une valeur de 29 700 \$

Financement (F2) : Montant pour contrer l'offre d'Hydro-Québec de 84 300 \$

Le montant offert dans le cadre du programme aurait été une subvention de 6000 \$ plus un financement de 114 000 \$ pour égaler l'offre faite par Hydro-Québec. Cela exclut le montant des thermostats qui ne s'applique pas dans les circonstances.